



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 091-21 C

Objet : RD - Approbation de la mise en œuvre de nouvelles offres sur le réseau Synchro Bus et de l'actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access'

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet -

Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération **n° 091-21 C**

objet **RD - Approbation de la mise en œuvre de nouvelles offres sur le réseau Synchro Bus et de l'actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access'**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 12 juillet 2018 a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans.

Après échanges avec le délégataire, il est proposé de retenir les évolutions suivantes :

Nouvelles offres sur le réseau Synchro Bus

Ligne Chrono A (Technolac – Chambéry – Université Jacob)

Dès le 30 août 2021, environ une course sur trois (et toutes les courses en été) de la ligne Chrono A seront étendues jusqu'à l'arrêt « Plage du Bourget » du réseau Ondéa. Cette nouvelle desserte fera l'objet d'une convention avec la Communauté d'agglomération Grand Lac qui fixera les modalités d'organisation et de prise en charge de ce service.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 200 000 €HT (euros 2018).

Lignes Synchro Montagne (Chambéry – La Féclaz et Chambéry – Aillons-Margériaz)

Dès le 3 juillet 2021, sera lancée la version estivale des services Synchro Montagne. Ces deux lignes circuleront tous les jours à raison de trois allers-retours jusqu'au 29 août 2021. Les véhicules de ces lignes seront équipés de racks pour le transport de vélos.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 73 000 €HT (euros 2018).

Mise à jour du règlement d'exploitation du service Synchro Access'

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 modifie les conditions d'accès aux services de transport de personnes à mobilité réduite (PMR). Dans ce cadre, il est proposé la mise à jour du règlement d'exploitation du service Synchro Access' afin de dispenser de commission d'accès au service les porteurs d'une carte mobilité inclusion mention « invalidité » ou d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.

Il est rappelé que ce service est dédié aux personnes en fauteuil roulant ou ayant un handicap visuel.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération n° 066-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 modifiant les conditions d'accès et la grille tarifaire applicables au service de transport spécifique des personnes en situation de handicap Citalis à compter du 1^{er} juillet 2015,

Vu la délibération n° 026-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant l'actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access',

Vu l'avis de la commission mobilité du 18 mai 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en œuvre des nouvelles offres sur les services des lignes Chrono A et Synchro Montagne selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : **approuve** la mise à jour du règlement du réseau Synchro Access',

Article 3 : **autorise** le président, ou son représentant, à signer les pièces à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 091-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la mise en œuvre de nouvelles offres sur le réseau Synchro Bus et de l'actualisation du règlement d'exploitation du service Synchro Access'

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : REGLEMENT SYNCHRO ACCESS'

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25477H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25477H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au